

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTAGNY**

Nombre de Conseillers :
en exercice : **15**
présents : **13**
votants : **13**

L'an deux mil vingt-six, le seize avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNY (Loire), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de monsieur Edgar VERNAY, Maire.

**OBJET : désignation d'un
Délégué au CNAS**

Date de convocation du Conseil Municipal :

Le 9 avril 2026

Présents : VERNAY Edgar – BERZAIM Nathalie – BONIFACE José – MARTINS Séverine – SALEIX Frédéric (*arrivé à 18h42*) - DUCHER Michel – ANTOINE Séverine - GIRAUD Valérie – CORGIER Vanessa GAMIZ Jimmy – GOUBY Julien - BERUJAT Amandine - DEGUEURCE Clément.

Délibération n° 2026 / 0028

Absents excusés : GUADAGNA Anaïs – CHAIZE Simon.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie BERZAIM.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales 2026, il y a lieu de désigner pour une durée de 6 ans, le délégué local chargé de représenter le collège des élus au sein du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (C.N.A.S.).

Oui cet exposé et après avoir délibéré par vote à mains levées (13 voix pour), le conseil municipal désigne :

DÉLÉGUÉ LOCAL DU COLLEGE DES ELUS :

- Nathalie BERZAIM, adjointe au maire.

Fait et délibéré à MONTAGNY, le 16 avril 2026

Le Maire,
Edgar VERNAY



La secrétaire de séance,
Nathalie BERZAIM

